

DÉLIBÉRATION du 13 février 2024

| Présents: 25 Excusés: 2 2 pouvoirs Absents: / Votants: 27 En exercice: 27- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 14 FEV. 2024 Publiée, 2 0 FFV. 2024 Notifiée, le | L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, , Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés: Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Assistaient éqalement au titre des services: Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance: Sandrine MARTINY Date de la convocation: 7 février 2024 |
|--|--|
| Délibération | <u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> |
| n°24.1.19 | Régularisation cession ilot D de la tranche 5 de la ZAC de la Cour des Bois |

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 juillet 2023 autorisant la cession de l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC de la Cour des Bois à ATLANTIQUE HABITATIONS au montant de 34 € HT le m² pour la construction de logements sociaux et pour un montant de 60 € HT le m² pour la réalisation de logements en PSLA.

Sur cette délibération, un seul acquéreur est mentionné, alors que la MAISON FAMILIALE DE LOIRE ATLANTIQUE a signé en concomitance la promesse de vente synallagmatique de vente relative à cette cession, et sera donc également acquéreur de l'ilot D.

Le notaire, par mail du 18 décembre 2023, demande une nouvelle délibération.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'exposé présenté, Vu l'avis de la Commission urbanisme du 25/01/2024, Vu l'avis des domaines du 03/08/2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ► CEDE l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC de la Cour des Bois à ATLANTIQUE HABITATIONS et la MAISON FAMILIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE au montant de 34 € HT le m² pour la construction de logements sociaux et pour un montant de 60 € HT le m² pour la réalisation de logements en PSLA.
- ► AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Sandrine MARTINY Secrétaire de séance Le Maire, Nadine Y오년

Accusé de réception en préfecture Secrétaire de séance 044-214400962-20240213-24119-DE Reçu le 14/02/2024